
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Löwchen

Taille : Très petite / Petite.

Couleur de la robe : N'importe quelle couleur.

Marques de couleur : Toute combinaison de couleurs.

Texture et longueur du poil : Long, fin, soyeux, ondulé.

Corps : Pas tout à fait carré. Ligne de dessus droite.

Forme et position des oreilles : Pendantes, longues, attachées au niveau des yeux.

Forme et port de la queue : Longueur moyenne.

Pieds : Petits, ronds.